

Date de transmission de l'acte: 03/04/2026

Date de reception de l'AR: 03/04/2026

066-246600415-AU_004_2026-AU

AGEDI



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 20/2026

Objet : Demande d'Aide à l'Investissement adressée à la CAF pour l'amélioration des Accueil de Loisirs en 2026

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDÉRANT que, depuis le transfert de la compétence en 2009, la Collectivité mène une politique active de rénovation des structures d'accueil et de renouvellement du mobilier et des équipements,

CONSIDÉRANT que ces interventions ont notamment pour objectifs :

- d'améliorer les conditions d'accueil du public, notamment par la réfection des locaux (peintures, sols, etc.) ;
- d'aménager des espaces de vie adaptés et propices aux activités, tant intérieures qu'extérieures ;
- de garantir la conformité aux normes de sécurité applicables à la pratique des activités ;
- d'assurer de meilleures conditions d'accueil des enfants grâce à un mobilier adapté au confort des usagers et du personnel encadrant ;
- de diversifier et enrichir l'offre d'activités pédagogiques proposées aux enfants et aux jeunes ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès de la CAF une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible pour l'amélioration des Accueil de Loisirs en 2026.

ARTICLE 2 : Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 30/03/2026

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,
Robert OLIVE

